

**Lettre circulaire 17/3 modifiant
la lettre circulaire 09/2 du Commissariat aux Assurances
relative au rapport distinct à fournir par le réviseur des
entreprises de réassurance**

Conformément aux articles 94 et 95 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (ci-après la « Loi ») toute entreprise de réassurance luxembourgeoise est obligée à se soumettre à une révision comptable à effectuer annuellement, aux frais de l'entreprise par un réviseur indépendant.

Le rapport distinct dans son format actuel existe depuis les comptes relatifs à l'exercice 2008. L'introduction de la nouvelle législation du régime Solvabilité 2 nécessite quelques adaptations au niveau de ce rapport. En outre, concernant la communication des deux parties du rapport distinct aux services du Commissariat aux Assurances (CAA), le fichier Excel constituant la partie 1 du rapport distinct, envoyé au CAA auparavant de façon cryptée par email, est dorénavant transmis via un des canaux de transmission sécurisée SOFiE/E-File. La partie 2 du rapport distinct comportant des explications complémentaires devra, parallèlement à l'envoi via courrier, également être transmise via SOFiE/E-File au format « pdf ».

Par ailleurs, toutes les références de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances sont remplacées par celles de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

En conséquence la lettre circulaire modifiée 09/2 relative au rapport distinct à fournir par le réviseur de réassurance est modifiée comme suit :

- 1) Le point 5. Marge de solvabilité et fonds de garantie minimum est supprimé.*

Les points subséquents de cette lettre circulaire sont renumérotés par conséquent.

- 2) Le point 7. Vérification des provisions techniques est modifié comme suit :*
- A la partie 1, la lettre d) est supprimée,
 - A la partie 2, le dernier tiret est supprimé.

La présente lettre circulaire abroge et remplace les dispositions de la lettre circulaire 13/5 et s'applique pour la première fois pour le rapport distinct relatif à l'exercice 2016.

Pour le comité de direction

Claude WIRION
Directeur